

AGENDA local

2026 - 2032



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PRÉSENTATION DE L'AGENDA 22 LOCAL ET DU LABEL HANDICAP LYSSOIS	4
Engagement n°1 : Pour une meilleure sensibilité face aux différentes formes de handicap.....	5
Engagement n°2 : Pour une dynamique renforcée d'accès aux soins et à la prévention santé.....	7
Engagement n°3 : Pour un réel accompagnement vers l'autonomie	12
Engagement n°4 : Pour une aide au quotidien	15
Engagement n°5 : Pour une ville inclusive et écologique accès sur le développement durable	18
Engagement n°6 : Pour une société inclusive dès le plus jeune âge	20
Engagement n°7 : Pour une insertion professionnelle efficiente des Travailleurs Handicapés	23
Engagement n°8 : Pour une meilleure prise en compte des risques sociaux.....	27
Engagement n°9 : Pour un soutien municipal à dimension humaine aux personnes en situation de handicap	29
Engagement n°10 : Pour une culture accessible à tous.....	32
Engagement n°11 : Pour un développement de l'offre d'activités de loisirs et sportives accessibles.....	34
Engagement n°12 : Pour une facilitation de l'accès aux lieux de cultes.....	37
Engagement n°13 : Pour un accès universel à l'information	38
Engagement n°14 : Pour une politique d'accessibilité concertée, réaliste et efficiente	40
Engagement n°15 : Pour une application effective des engagements nationaux.....	42
Engagement n°16 : Pour faire de l'accessibilité et de la promotion du handicap un outil de relance économique	45
Engagement n°17 : Pour une participation effective.....	46
des personnes handicapées dans la coordination des travaux	46
Engagement n°18 : Pour un soutien, une écoute et une représentativité des personnes handicapées	47
Engagement n°19 : Pour un accueil adapté et une réponse efficiente des services municipaux	49
Engagement n°20 : Pour une participation à l'évaluation nationale des programmes en faveur des personnes handicapées	50
Engagement n°21 : Pour une coopération technique et économique	51
Engagement n°22 : Pour une coopération internationale.....	52
GLOSSAIRE.....	53

Remerciements

Nous remercions les structures ayant participé à la rédaction du nouvel agenda 22

*Association EDM/MVBL
ESAT du Haut Vinage
MAND APF
ATOUT ACCESS
AUXI LIFE (AMABILIS)
ARTABAN
LA MAISON DES AIDANTS
APF ENTREPRISE GRAND LILLE
CENTRE SOCIAL DES 3 VILLES
L'UNION COMMERCIALE DES VITRINES DE LANNOY ET LYS
LE PLIE VAL DE MARQUE
ESPACE RESSOURCES CANCER
DAC SANTE APPUI DU FERRAIN*

AINSI QUE LES MEMBRES DE LA CCA, LES ELUS ET LES AGENTS DE LA COMMUNE



« Si tu diffères de moi mon frère, loin de me léser tu m'enrichis »

Extrait de « Citadelle » (1948) – Antoine de Saint-Exupéry

PRÉSENTATION DE L'AGENDA 22 LOCAL ET DU LABEL HANDICAP LYSSOIS

En 1993, l'assemblée Générale des Nations Unies définit la convention des droits des personnes handicapées, laquelle est complétée en décembre 2006 par la convention universelle sur les droits des personnes handicapées de l'ONU. De ces conventions internationales a découlé l'Agenda 22, visant à assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées à travers 22 engagements.

En décembre 2013, la ville de Lys-Lez-Lannoy adopte l'agenda 22 local et devient dans le même temps la première ville de moins de 20 000 habitants à avoir créé un label handicap, l'autre ville étant Cognac, Angoulême et la région Ile de France.

En 2013, pour la création de l'agenda 22, la ville de Lys-lez-Lannoy s'est appuyée non seulement sur la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), mais aussi sur l'ensemble des partenaires répertoriés dans le champ du handicap, sollicités dans le cadre de groupes de travail autour de ces trois thèmes :

- L'accessibilité universelle
- L'emploi
- Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Par ce biais, cet agenda 22 sort du cadre strictement municipal, pour avant tout traduire les attentes des personnes en situation de handicap au-delà des frontières lyssaises.

Ainsi, face à l'ampleur et la légitimité des aspirations du public handicapé, l'agenda 22 est reconduit pour la période 2020/2026. Les objectifs fixés à moyen terme pourront être ajustés et enrichis en permanence par les contributions des partenaires, le benchmark et les conclusions des évaluations.

Cette démarche inédite à Lys-lez-Lannoy et unique à cette échelle au niveau national, se veut avant tout une prise d'engagements concrets et réalistes sortant d'une logique d'obligation légale, pour atteindre une véritable avancée inclusive dans le déploiement de la politique globale locale.

Engagement n°1 : Pour une meilleure sensibilité face aux différentes formes de handicap

La prise en compte des difficultés liées au handicap passe en premier lieu par un processus de sensibilisation. En ce sens, la ville de Lys-lez-Lannoy a répertorié 3 objectifs pour lever diverses interrogations ou idées préconçues sur les besoins des personnes en situation de handicap :

1^{er} objectif : Associer les personnes handicapées et leurs représentants dans le processus décisionnel municipal

Parvenir à cette démocratie participative locale passe par la création d'une instance consultative au sein de la politique locale. Découlant de la loi de février 2005 sur l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées, Lys-lez-Lannoy a mis en place une Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Elle est composée de 8 membres : 4 membres élus, 1 technicien municipal, 3 membres d'associations représentatives des personnes porteuses de handicap divers.

Cette création n'engendre pas de coût de fonctionnement particulier. Jusqu'alors, force est de reconnaître que la CCA a surtout rempli un rôle d'échange d'informations sur l'avancée municipale en termes d'accessibilité des personnes handicapées, et sur des actualités diverses. Lys-lez-Lannoy ambitionne d'en faire une véritable commission d'où émanent les projets et s'opère l'évaluation des réalisations en termes d'accessibilité sur le territoire communal.

Dans cette optique, la ville s'engage à réunir au minimum 4 fois par an la CCA, en intégrant des interventions de structures extérieures pour enrichir les débats, mais aussi à solliciter des partenaires spécialisés et investis dans la démarche Agenda 22, pour l'aide à la décision concernant les projets. Pour des projets précis, des commissions de travail seront mises en place.

L'évaluation s'opérera donc à travers le rapport annuel de la CCA, rapport qui est présenté en Conseil Municipal et transmis en Préfecture.

2^{ème} objectif : Faire du CCAS le relais local des services dédiés aux personnes handicapées

Le Centre Communal d'Action Sociale regroupe les compétences de l'action sociale locale, de l'habitat, de la santé, des seniors, de l'emploi et du handicap. En ce sens, il se doit de relayer et mettre en œuvre la politique de promotion du handicap.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait, l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il permet une proximité dans l'accueil des usagers en situation de handicap. Dans la pratique, Lys-lez-Lannoy va au-delà de ces prérogatives en proposant d'instruire elle-même les demandes des administrés, garantissant ainsi l'envoi d'un dossier complet et recevable.

Cet accompagnement facilite d’autant plus les démarches administratives complexes auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap.

3^{ème} objectif : Faire de l'étude de la MDPH un outil permettant une meilleure prise en charge du handicap

L'étude de la MDPH nous donne une photographie du handicap sur la commune. L'évaluation de l'étude MDPH s'est faite en 2016 et en 2019, permettant ainsi de connaître l'évolution des prises en charge du handicap sur la commune.

Tableau 1 : Étude MDPH : les lyssois touchés par le handicap

	Hommes	Femmes	Jeunes de 0 à 24 ans	Lyssois
En 2016	450	454	107	904
En 2019	520	573	218	1093

Engagement n°2 : Pour une dynamique renforcée d'accès aux soins et à la prévention santé

Favoriser l'égalité devant l'accès aux soins, sensibiliser la population dans le domaine sanitaire, développer le principe de prévention et lutter contre les addictions représentent des enjeux primordiaux pour la ville de Lys-Lez-Lannoy. Cette dernière souhaite améliorer son offre sanitaire en termes de prévention et d'éducation à la santé.

La finalité de ce plan d'actions est de développer un réseau entre les différents acteurs de santé du territoire, afin de renforcer l'adéquation entre les valeurs de solidarité et le besoin collectif de réduction des inégalités sociales dans ce domaine.

C'est pourquoi, la municipalité s'est engagée depuis 2010 en collaboration avec les partenaires suivants :

- ARS
- CPAM
- SPS Service de Prévention Santé (SPS) du Département et les professionnels de santé publique et privée du Territoire.
- LA LIGUE CONTRE LE CANCER
- ESPACE RESSOURCES CANCER
- DON DU SANG
- LE CH de ROUBAIX (Ludopital)
- LE CLIC RIVAGE
- SIAVIC (pour l'accès aux soins)
- ECOLE DU MOUVEMENT (sport santé, activités physiques adaptée...)

Outre l'objectif majeur et transversal de lutte contre la précarité, des axes prioritaires ont été déterminés : l'addictologie, le cancer, la nutrition-alimentation, la prévention du diabète, l'accès aux soins et aux droits.

1^{er} objectif : Développer un réseau partenarial spécialisé

Sur ce champ, la ville a déjà connu plusieurs avancées.

Tout d'abord, Lys-Lez-Lannoy est la 1^{ère} ville de France à avoir signé une charte d'engagements réciproques avec la CPAM. Outre la dynamique partenariale traduite dans les actions de prévention mises en place sur les thèmes sanitaires prioritaires municipaux, la CPAM s'engage dans :

1/ La sensibilisation des agents municipaux recevant le public en ce qui concerne les démarches à effectuer lors des événements de la vie quotidienne.

2/ La diffusion régulière d'informations en matière d'assurance maladie sur le territoire.

3/ Un partenariat renforcé avec le centre de Bilan de Santé.

La prévention passe également par la prise en charge précoce des pathologies. Les personnes en situation de précarité sont usuellement moins sensibles à la prévention santé. Le CCAS travaille donc en lien étroit avec le Centre de Bilan de Santé afin de faciliter la prise en charge médicale des administrés en difficulté.

Ces collaborations se traduisent par des actions de prévention diverses telles que ***Mars Bleu*** et ***Octobre Rose***.

Tableau 2 : Actions de prévention

2013	Date de création de l’Agenda 22 Les actions "Mars Bleu" et "Octobre Rose" ont pris d’autres dimensions avec une pièce de théâtre, un ciné-débat, des photos, voyage au cœur du sein, customisation de tee-shirt avec la CRAM et le CH de Roubaix
Chaque année	Lys-lez-Lannoy participe au TELETHON
2016 2017 2018	La ville de Lys-lez-Lannoy a participé au RELAIS POUR LA VIE
2017	Signature de la convention "MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER"
2018 2019	D'autres manifestations de prévention ont eu lieu : - Une sensibilisation auprès des assistantes maternelles "LAPIN NEZ QUI COULE" - Une sensibilisation des seniors aux risques de la route "SENIORS RESTEZ MOBILES" action CCAS - Une pièce de théâtre "on s’ménage" à destination des seniors, action portée par le CLIC RIVAGE en partenariat avec les villes de Lannoy, Hem, Toufflers, Leers, Wattrelos, Sailly-lez-Lannoy et Roubaix - Un dépistage de l'hypertension et du diabète sur les brocantes de la ville avec l'association CŒUR ET SANTÉ, et ce depuis 3 ans à raison d’une session par an - Un stand de sensibilisation au don du sang sur une brocante - Participation aux actions sport / santé au collège Gambetta - Mise en place du Forum du Souffle - Mise en place de "LA FÊTE DE LA VIE" en collaboration avec la ville de Lannoy. Cette manifestation concerne la lutte contre les addictions
2023	Prévention des accidents domestiques par le Clic Rivage

	Cross Ludopital Défi Mars Bleu Lutte contre le cancer colorectal Soirée d'information avec l'organisme Alliance soins pour les professionnels de santé
--	---

2^{ème} objectif : L'accès à des soins de qualité

En 2016, est créée une mutuelle communale "MA SANTÉ, MA COMMUNE", permettant aux lyssois se trouvant en situation de handicap, de bénéficier de soins médicaux de qualité.

D'autres aides proposées :

Aide à la mutuelle complémentaire (ACS) : les personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) peuvent prétendre à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), le formulaire est téléchargeable sur le site Internet de la ville, ainsi que le dossier du **fonds de compensation**.

DAC Appui Santé du Ferrain

Le DAC Appui Santé du Ferrain crée en mars 2020, regroupant des professionnels de santé pour des difficultés et besoins de santé complexe. Le DAC s'étend sur 23 communes dont Lys-lez-Lannoy, les principales personnes concernées sont les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées, les soins palliatifs, la santé mentale, la cancérologie et la maladie d'Alzheimer.

CPTS DES 7 VILLES :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des 7 villes regroupe les professionnels libéraux de santé des communes suivantes : Forest-sur-Marque, Hem, Lannoy, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers et Wattrelos. La CPTS exerce des missions de :

- Prévention :

La CPTS des 7 villes met en place des actions territoriales de prévention et de promotion de santé. Ils organisent des actions de dépistage du cancer colorectal, de prévention concernant la surexposition aux écrans des plus jeunes, vaccination des populations les plus précaires.

- Accès aux soins :

La CPTS des 7 villes développe également l'accès aux soins, grâce à plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des patients à un médecin traitant
- Améliorer la prise en charge des soins non-programmés
- Accélérer la mise en relation avec un professionnel de santé en fonction des besoins des patients.

C'est pourquoi, la CPTS avons développé la télé médecine sous toutes ses formes.

La CPTS des 7 villes fournit une réponse rapide à un besoin de santé suite à une coordination synergique entre les acteurs de soins médicaux et sociaux.

LA MAISON DES AIDANTS :

La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux dénommée "Maison des Aidants Métropole Roubaix Tourcoing" est gérée par l'Association du Centre Féron-Vrau et existe depuis 2013. L'équipe se compose d'une directrice, d'une coordinatrice, de psychologues, et d'assistantes de soins en gériatrie.

La Maison des Aidants accueille tous les aidants qui accompagnent un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou un proche ayant une maladie neurodégénérative sans condition d'âge.

L'équipe propose un accompagnement sur mesure à travers notamment une écoute, une évaluation de vos besoins, des informations personnalisées et un soutien dans les démarches. Vous pouvez également bénéficier de prestations de soutien psychologique individuel et collectif, ainsi que d'activités de loisirs et de détente.

La Maison des Aidants se veut être un lieu de partage, de rencontre et d'information, une façon de se ressourcer, de prendre du temps pour soi et surtout de ne pas rester isolé. La Maison des Aidants propose différents types d'action :

- Des rencontres individuelles permettent ensemble de faire le point sur la situation et les besoins afin de vous orienter vers les solutions adaptées.
- Des mini-conférences animées par des professionnels experts dans leur domaine ont lieu chaque mois. Différentes thématiques y sont abordées telles que les mesures de protections juridiques, les aides financières, les solutions de répit et comment y accéder, etc...
- Des formations sur les maladies d'Alzheimer et apparentées ainsi que sur la maladie de Parkinson sont proposées plusieurs fois par an. Elles se déroulent sur cinq séances et permettent d'aborder les différents aspects de la maladie.

En tant qu'aidant, il est important de prendre du temps pour soi afin de limiter le risque d'épuisement. Il n'est pas toujours simple de s'autoriser à profiter d'un moment de répit. C'est la raison pour laquelle, des solutions de répit existent pour permettre de s'absenter en toute tranquillité comme un service de relai à domicile. Durant le relai, un professionnel formé accompagne la personne aidée et partage avec l'aidant des conseils concrets et personnalisés. Cet accompagnement, planifié et de durée limitée, permet à l'aidant de préserver sa santé, de souffler sans culpabiliser et de découvrir des solutions de répit plus durables.

ESPACE RESSOURCES CANCERS :

L'ERC est un lieu ressource, entièrement gratuit, pour les personnes adultes atteintes d'un cancer et leurs proches, pendant et après les traitements. Ses missions d'accueil, d'accompagnement, d'information et d'orientation sont assurées par une équipe pluridisciplinaire. Le site de Lys-lez-Lannoy a ouvert en 2022.

Ils proposent des soins de support (sophrologie, activité physique adaptée, diététique, socio esthétique) en individuel ou collectif, en complémentarité des soins hospitaliers.

En 2023 : 611 accueils sur l'antenne de Lys-lez-Lannoy.

Engagement n°3 : Pour un réel accompagnement vers l'autonomie

L'autonomie se définit de la manière suivante : **capacité de quelqu'un à ne pas être dépendant d'autrui**. Les personnes en situation de handicap, à Lys-lez-Lannoy comme ailleurs, revendiquent ce droit. Néanmoins, l'autonomie universelle passe par des aménagements et la prise en compte de l'hétérogénéité des difficultés posées par l'environnement dans lequel nous évoluons. La ville prend donc l'engagement de mettre en œuvre une politique d'orientations et de soutiens dans les adaptations nécessaires à l'appropriation de l'environnement des personnes handicapées.

1^{er} objectif : Aider à formaliser un projet humain

Le handicap revêt différentes formes. Cette multiplicité entraîne des besoins spécifiques selon la nature de l'obstacle à l'autonomie. La difficulté réside principalement dans la formalisation du projet de vie. Cette formalisation passe par un accompagnement spécialisé. Les Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (**SAMSAH**) et les SAVS sont les interlocuteurs par excellence pour évaluer les besoins. La ville de Lys-lez-Lannoy et son CCAS se doivent donc de se présenter comme un relais dans l'ouverture de droits de ses administrés en situation de handicap, d'orienter vers ces partenaires et d'en connaître leurs rôles.

Dans le cadre professionnel, la question de l'adaptation du poste de travail en milieu ordinaire demeure une problématique importante pour les employeurs car les fonds d'intervention et leurs modes de saisine restent méconnus. Cette action doit une nouvelle fois passer par une orientation efficace et éclairée vers les établissements compétents : le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**FIPHFP**), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (**Agefiph**), la MDPH, le Fonds de Compensation, l'intervention complémentaire du CCAS...

2^{ème} objectif : Le logement

Depuis 2020, la commune accueille de nouvelles constructions :

- Mobicap : construction exclusivement réservée aux personnes handicapées
- 3 F notre Logis : construction d'appartements et de maisons rue du colisée
- Icade : rue Jules Guesde
- Les bailleurs sociaux sur la commune sont principalement Vilogia et Partenord, ils peuvent réaliser des travaux de mise aux normes handicap pour leur locataire.

3^{ème} objectif : Aider à l'adaptation de l'environnement privé

L'environnement de chaque individu demeure en premier lieu son habitation. À ce titre, des travaux sont souvent nécessaires pour atteindre une accessibilité optimale au

quotidien.

Le CCAS prend part au Fonds de Compensation. Par ce geste, la commune souhaite encourager les mises en accessibilité des logements privés dans un objectif de facilitation du quotidien. En 2013, 3 usagers de l'ESAT du Haut Vinage ont obtenu au « Clos du Moulin » un appartement aux portes de leur lieu de travail.

Enfin, la réussite des travaux dans la facilitation du quotidien des porteurs de handicap réside dans l'analyse fine des besoins. C'est pourquoi, l'appui en amont des SAVS et ergothérapeutes demeure primordial.

La mise en accessibilité des logements doit également s'accompagner d'une réflexion sur le respect de la chaîne de déplacement dans l'environnement immédiat du logement.

Pour la mise en accessibilité de leur logement, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de la PCH à raison de 10 000 euros tous les 10 ans, complétée par le Fonds de Compensation et de l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Depuis 2018, la MEL a mis en place le dispositif « Amelio », qui consiste en un accompagnement renforcé pour améliorer le confort des logements des métropolitains. Les conseillers Amelio accompagnent locataires et propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique et d'adaptation du logement. Sur le deuxième volet, il s'agit de permettre aux occupants de se maintenir dans le logement en cas de handicap ou de vieillissement. La prise en charge est calculée en fonction du revenu fiscal des familles, mais les conseils sont destinés à toute la population.

En tout état de cause, le recensement des logements accessibles privés ou sociaux, au sens de la réglementation, devra être réalisé.

Depuis 2014, dans chaque programme de logements, ont été prévus des logements accessibles (sites Stein, Négrier, Gutenberg et Olympiade), comme le prescrivait la législation.

La loi du 11 février 2005 prévoyait 100% de logements accessibles dans le neuf. La loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), promulguée le 23 novembre 2018, en prévoit quant à elle 20%, avec 100% de logements évolutifs. À Lys-lez-Lannoy comme partout en France, le nombre de logements accessibles aura une progression limitée.

En janvier 2016, la ville de Lys-Lez-Lannoy a repris la résidence autonomie Longchamp, avec l'objectif de prévenir la dépendance dans un lieu agréable et adapté.

Les personnes handicapées peuvent aussi percevoir une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour du matériel médical ou l'aménagement du véhicule. Celle-ci est complétée par le Fonds de Compensation ainsi qu'une participation du CCAS.

Tableau 3 : Étude MDPH : PCH

	PCH aides techniques	PCH pour adaptation logement	PCH pour véhicule / transport
En 2016	< 10 Lyssois	< 10 Lyssois	< 10 Lyssois
En 2023	2	1	

Engagement n°4 : Pour une aide au quotidien

La ville se doit, par sa position de service public de proximité par excellence, de répondre aux attentes de ses administrés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau partenarial développé et spécialisé. Cette volonté se voit traduite dans l'Agenda 22 local spécifiquement pour les lysois en situation de handicap à travers 4 objectifs.

1^{er} objectif : Faire des services municipaux un soutien concret

Ce premier axe renvoie une nouvelle fois au CCAS dans son positionnement pour l'aide aux démarches administratives et la recherche de réduction des délais d'instruction des demandes (plus de 6 mois en moyenne). Ce sont les principaux objectifs que cherchent à atteindre la ville. Les besoins sont réels : 118 dossiers MDPH ont été instruits par le CCAS en 2023. Les agents ont été formés spécifiquement pour ces instructions complexes.

2^{ème} objectif : Faire de la CCA le relais des besoins des administrés

La CCA n'est en aucun cas une chambre d'enregistrement des décisions municipales. À ce titre, de par la pluralité de ses représentants, elle est garante d'un relais efficient des besoins du public handicapé et du suivi des demandes. Elle doit donc faire partie intégrante de la politique d'accessibilité communale en se positionnant à la racine des projets.

3^{ème} objectif : Développer l'aide aux aidants

La **PCH aide humaine** est destinée à toute personne dont l'état nécessite l'aide affective d'une tierce personne pour les aides essentielles :

- Entretien personnel (toilette, alimentation...)
- Déplacements (dans le logement, à l'extérieur)
- Participation à la vie sociale (loisirs)

Si la nécessité de soutenir les administrés porteurs de handicap est évidente, il est essentiel de ne pas omettre les difficultés rencontrées par les aidants (famille, amis...). En ce sens, la ville s'est engagée dans un vaste processus de conventionnement avec des spécialistes : DAC (Appui santé du Ferrain, SAVS, CCAS, **CLIC** Rivage (Centre Local d'Information et de Coordination) ...

Depuis 2016, l'écrivain public aide les personnes handicapées dans toutes leurs démarches administratives. De plus, les volontaires de **FAMILLE EN HARMONIE** aident les familles confrontées au handicap, en s'occupant pendant quelques heures d'enfants ou d'adultes handicapés vivant au sein de la famille. Les bénévoles **d'INTERGENEREUX** se mobilisent pour favoriser les échanges entre générations et contribuent au bien vivre des personnes âgées isolées pouvant être parfois dépendantes.

Depuis août 2024, le service de transports de l'APF Grand Lille basé au sein de la structure « ESAT Ateliers du Haut Vinage » transporte 160 enfants matin et soir jusqu'à IEM

DABBADIE situé sur la commune de Villeneuve d'Ascq, ils possèdent 29 véhicules avec chauffeur dont certains sont en situation de handicap. Ils peuvent également s'adapter au transport pour les seniors ou handicapés.

Prestataires :

ARTABAN situé à Villeneuve d'Ascq (rue de la Performance) accompagne tous les publics : les plus fragiles, les plus entoures, les plus actifs, les plus enthousiaste, les plus isolés...Artaban répond à l'ensemble des besoins du quotidien en proposant les prestations nécessaires mais aussi les soins indispensables au maintien de l'autonomie à domicile : aide à la toilette, aide à la mobilité, aide à la préparation des repas, aide au maintien du lien social, l'aide administrative mais aussi des prestations complémentaires tel que la garde nuit, trachéotomie (aspiration endotrachéale), accompagnement véhiculé, entretien courant du logement

AMABILIS (réseau Auxilife) spécialisé dans l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Leur principale mission est de fournir 24h/24 et 7j/7 une aide matérielle, morale ou sociale dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, aux personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, dès lors qu'elles ont besoin d'une aide personnelle.

Comptant une cinquantaine d'agences sur le territoire national, une est implantée au cœur de la résidence Mobicap rue du Champs de Mars à Lys-lez-Lannoy.

Mandataires :

MAND'APF : Une personne en situation de Handicap peut être son propre employeur et choisie elle même les auxiliaires de vie selon le nombre d'heures de PCH. Elle peut employer 5 / 6 salariés en CDI. Le département du Nord verse directement la PCH à la personne handicapée.

SANTELYS s'occupe de la formation soins pour les trachéotomies pour les prestataires et mandataires.

PCH AIDE HUMAINE : 24 heures pouvant aller jusqu'à 26 heures par jour dans les cas les plus graves : 166 heures semaines : 730 heures par mois

Attribution de l'APA : du GIR 1 au GIR 3 ont droit à 8 heures par semaine les GIR 4 : 4 heures semaine

4^{ème} objectif : Développer des services complémentaires gratuits ou à tarifs étudiés

A l'instar des services de proximité proposés aux seniors potentiellement moins mobiles ou en perte d'autonomie, la municipalité ouvre la navette de transports pour les courses, ou encore la livraison de repas à domicile aux personnes en situation de handicap, même temporaire (ex : accident...).

L'activation des plans de sauvegarde canicule et grand froid permet à la population isolée de plus de 70 ans, ou en situation de handicap, de bénéficier d'une veille sociale lorsque les conditions climatiques s'avèrent extrêmes. Un article diffusé dans le magazine municipal indique au public concerné, la démarche à suivre permettant l'inscription sur le registre des

personnes en situation d’isolement.

Depuis 2020, il existe un registre des personnes vulnérables au C.C.A.S

Tableau 4 : Étude de la MDPH PCH aide humaine

	PCH aide humaine à domicile	PCH aide humaine en établissement
En 2016	26 Lyssois	< 10 Lyssois

Engagement n°5 : Pour une ville inclusive et écologique accès sur le développement durable

S'affirmer en tant ville inclusive, implique de donner accès à l'ensemble de ses services. En ce sens, la première réponse sera avant tout technique.

1^{er} objectif : Rendre accessibles les lieux publics et lisibles leurs activités

En premier lieu, concernant les Etablissements Recevant du Public (**ERP**) municipaux, Lys-lez-Lannoy a missionné la société IPC afin de réaliser un diagnostic approfondi du patrimoine municipal. Ce diagnostic rendu en 2011 fait état d'un montant global de 700 000 € de travaux à réaliser.

Depuis 2010, une étude approfondie est réalisée par les services techniques municipaux en vue de proposer des solutions en régie, et ainsi permettre de réduire le budget à consacrer.

La mise en œuvre des chantiers est confiée aux services techniques municipaux avec l'appui de l'APAVE et la supervision de la CCA, voire de spécialistes extérieurs tels que l'APF le cas échéant.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au déploiement d'une **signalétique adaptée au sein-même des ERP communaux** (pictogrammes, taille des lettrages, couleurs...), de façon à permettre à toute personne présentant des difficultés de compréhension de se repérer.

- Une boucle magnétique a été installée en mairie dans la salle du Conseil Municipal.
- Mise en place du système ACCEO en 2021
- FALC (facile à lire et à comprendre)

Pour les E.R.P. privés, la ville attribue un label handicap communal qui valorise les établissements ayant une **accessibilité de qualité**. Le label handicap est la résultante d'une volonté communale de mettre en avant les E.R.P. permettant un accès optimal aux personnes à mobilité réduite.

En tant qu'autorité municipale, la ville exerce également un suivi général de l'accessibilité des E.R.P. privés, et ce par le biais de trois actions principales :

- A l'occasion du dépôt des permis de construire ou demandes d'autorisation de travaux
- A l'occasion de la réception des dossiers d'Ad'AP et des attestations d'accessibilité
- Dans le cadre des travaux de la CCA

2^{ème} objectif : Favoriser la chaîne de déplacement

Bien que le Plan d'Aménagement de la Voirie et des Équipements (**PAVE**) relève de la

compétence MEL, **Lys-lez-Lannoy se veut partie prenante dans les choix pris dans l'aménagement de son tissu urbain.** En tout état de cause, une attention particulière doit guider le choix du mobilier urbain (panneaux d'affichages, bancs...) dont la disposition et l'emplacement perturbent souvent le déplacement des PMR. Des exemples fréquents sont dénoncés en CIA ou CCA.

L'équipement en places de stationnement dédiées aux personnes handicapées est important. Cependant, la réglementation et la logique du vivre ensemble ne permettent pas toujours de répondre aux attentes des administrés en la matière. Il convient d'apporter davantage de transparence dans les délais d'instruction, parfois rallongés en fonction de la planification des programmes de réfection de voirie. **Une attention particulière sera néanmoins portée sur les contraintes spécifiques de chaque demande.**

La ville réalisera et mettra régulièrement à jour la cartographie des places de stationnement PMR sur son territoire. De plus, en lien avec l'avancée des chantiers en matière de facilitation des déplacements, Lys-lez-Lannoy souhaite établir avec sa CCA une cartographie des ERP accessibles.

Le travail restant à fournir demeure important et fait l'objet d'une planification au niveau de la MEL, néanmoins les **efforts consentis, tant en termes financiers que qualitatifs, sont unanimement salués par les associations représentatives.**

Concernant l'offre en transport, sept quais de bus ont été mis en conformité par la MEL depuis 2016.

3^{ème} objectif : Favoriser l'intérêt pour le développement durable

- **Mise en place d'ateliers zéro déchet entre 2019 et 2025**
- **Réalisation d'une étude de faisabilité pour aménager les abords du bois de la maison d'Halluin + commodités en 2023**
- **Mise en accessibilité de la Ferme du Gauquier**
- **Réfection de la Trouée verte avec de l'éclairage**
- **Réaménagement du Parc du Triton pour le rendre accessible à tous**
- **Réflexion autour d'un projet de jardin partagé avec des bacs en hauteur spécifique aux personnes handicapées**
- **Création d'une forêt urbaine avec la participation de Vilogia et l'association Be Forest dans le quartier des Lavandières**
- **Publication de l'Agenda 21**
- **Pose de PAV (Points d'apport volontaire pour le verre) accessibles aux personnes en fauteuil**

Engagement n°6 : Pour une société inclusive dès le plus jeune âge

L'évolution sociétale engagée par la loi de février 2005 doit s'amorcer dès l'enfance pour instaurer de façon durable **un nouveau regard sur le handicap**. En ce sens, l'Agenda 22 local doit comporter un engagement tourné vers la jeunesse.

1^{er} objectif : Proposer une école et des services extra et périscolaires accessibles à tous

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**) engage la ville afin que tous les ERP dédiés à la jeunesse soient accessibles. Une nouvelle école maternelle Paul Bert, ainsi qu'un nouveau restaurant scolaire ont vu le jour en 2021, pour un coût total TTC de 9 251 533,06 euros.

Concernant la prise en compte du handicap dans les écoles, il demeure important que le personnel d'encadrement soit sensibilisé à l'éventualité et aux spécificités de l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les partenaires investis dans l'élaboration de l'Agenda 22 local ont proposé leur concours dans la formation du personnel.

Les familles ayant un enfant atteint d'un handicap peuvent solliciter auprès de l'Education Nationale **une Assistante de Vie Scolaire (AVS)**, **l'accompagnement d'un enseignant RASED** (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté) ou encore l'appui **d'une psychologue scolaire** par le biais de la MDPH. En parallèle, ces familles peuvent solliciter la mairie pour une attente particulière sur les temps de restauration et de garderie. La ville est également compétente pour mettre à disposition du matériel pédagogique adapté tel que le clavier braille.

Depuis la rentrée scolaire de 2018 à Lys-lez-Lannoy, l'école Paul Bert, l'école du Petit Prince et le collège Gambetta ont intégré une classe ULIS TED (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire Trouble Envahissants du Développement). Il s'agit d'une classe spécifique qui accueille au maximum 8 à 10 enfants et qui fonctionne avec une enseignante spécialisée et une AVS. Les inscriptions dans cette classe sont gérées par l'Education Nationale, par l'intermédiaire d'un maître référent qui travaille en relation avec la MDPH. Quant à la mairie, elle apporte le matériel, le financement.

Concernant **les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**, l'accueil des enfants à besoins particuliers ou atteints d'un handicap s'établit au cas par cas. Celui-ci comprend **une évaluation des difficultés de l'enfant**, prend en compte **son épanouissement et ses besoins**, mais aussi les capacités du service à recevoir un enfant différent.

En 2024, une AEHS a été recrutée quelques heures pour la prise en charge d'un enfant inscrit en ALSH.

À la crèche « la Pépinière », un enfant atteint d'un handicap ou de maladie chronique peut être accueilli au même titre que les autres enfants, avec **une adaptation des conditions d'accueil et selon les possibilités**, jusque l'âge de 6 ans.

Par contre, une évaluation doit être faite en fonction du type de handicap et de la

possibilité d'accueil. Il s'agit d'un accueil à temps partiel. Depuis mai 2023, la crèche a recruté une infirmière au sein de l'équipe qui est référente accueil inclusif.

En septembre 2024, un enfant porteur de handicap en lien avec le CAMPS a été accueilli deux matinées par semaine au sein de la crèche. Au niveau de la CAF, la crèche déclare un nombre d'heures facturées à la famille et a bénéficié d'une subvention dite "bonus handicap ».

Lorsqu'il y a un enfant portant de handicap au sein de la famille, que ce soit l'enfant accueilli ou pas, un taux d'effort est immédiatement inférieur au niveau des ressources du foyer.

Au niveau national, il existe un dispositif pour encourager l'intégration d'enfants en situation de précarité ou de handicap. Depuis juillet 2018, il s'agit d'attribuer un bonus aux crèches qui les accueillent. Le bonus s'élève à 1300 euros par an et par enfant en cas de handicap. Celui-ci pourrait être accordé à la ville de Lys-lez-Lannoy, en cas seulement de création d'un nouveau berceau.

2^{ème} objectif : Sensibiliser la sphère familiale et les professionnels

Sur ce thème, la ville est prête à collaborer avec les associations de parents d'élèves qui souhaitent s'investir sur les questions du handicap et de l'accessibilité. Les associations mobilisées pourraient être associées aux réunions et aux travaux de la CCA. Ces collaborations permettraient de mettre en place **des actions de sensibilisation** dans les écoles avec la participation des parents.

En 2016, deux journées de sensibilisation à tous les handicaps ont été organisées à l'école le Petit Prince, en collaboration avec la ville de Lannoy. Le projet était de pouvoir changer le regard des enfants et des parents sur le handicap et d'attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leur quotidien.

Depuis cette date, les services civiques de FAMILLE EN HARMONIE aident les parents d'enfants en situation de handicap, afin que ceux-ci puissent s'accorder un peu de répit. Dans ce cadre, les bénévoles s'occupent des enfants durant deux heures par semaine, et leur proposent diverses activités.

Par ailleurs, une journée ayant pour thème l'accompagnement des parents d'enfants à besoins particuliers, a été organisée en 2017. Durant cette journée, de nombreux intervenants compétents en la matière (psychologues, IME, CESSAD, établissements scolaires ...) étaient présents pour animer les échanges.

Pendant les trois ans de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) handicap ont été mis en place. Les animateurs ont pu sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap grâce à l'utilisation de fauteuils roulants et de cannes blanches et à la pratique du parcours d'accessibilité créé par les ateliers municipaux. Ce parcours conserve actuellement son utilité lors de certaines manifestations. Pour compléter ces animations, la MEL a mis à disposition un jeu de sensibilisation au handicap, appelé "**MELCITY**".

L'arrêt des TAP n'entrave pas le souhait de la ville de maintenir ce type de sensibilisation dans les temps périscolaires, qui se concrétisera notamment par des animations en ALSH.

De plus, la ville se fait le relais des actions nationales concernant la maltraitance des enfants et souhaite organiser des manifestations dans ce sens.

3^{ème} objectif : Associer le Conseil Municipal des Enfants (CME)

La CCA souhaite associer le CME dans ses travaux, permettant ainsi de sensibiliser les enfants aux difficultés liées au handicap, mais aussi de dédramatiser la situation en effaçant certains a priori. Des actions sont d'ailleurs menées par le CME auprès des personnes âgées dans le cadre d'activités intergénérationnelles.

4^{ème} objectif : Faire valoir les droits potentiels

Au même titre que pour les adultes, la **méconnaissance des droits potentiels à l'aide à l'éducation d'enfants porteurs de handicap**, associée à la complexité des dossiers, obèrent régulièrement l'accès à ceux-ci. Le CCAS accompagne les familles dans l'élaboration des dossiers MDPH.

Tableau 5 : Étude MDPH sur la scolarisation des enfants

(Jeunes Lyssois)	Allocation de l'Enfant Handicap AEES	Aide individuelle par une AVS	Aide mutualisée par une AVS	Orientation SEGPA ¹	Orientation ULIS ²	Orientation UPI DPI ³
2016	63	19	< de 10	< de 10	< de 10	< de 10
2019	67	< de 20	Non communiqué par la MDPH	Non communiqué par la MDPH	< de 20	< de 20

¹ Sections d'Enseignement Générales et Professionnelles Adaptées

² Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

³ Unités Pédagogiques d'Intégration

Engagement n°7 : Pour une insertion professionnelle efficiente des Travailleurs Handicapés

En France environ 500 000 personnes handicapées sont inscrites chez France Travail. Leur taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés stagne d'année en année dans les entreprises. Enfin, les jeunes personnes en situation de handicap ne représentent que 1 % des apprentis.

La loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" prévoit 5 mesures-clés
HANDICAP ET EMPLOI

1/ Simplifier les démarches des entreprises pour les employeurs depuis 2020.

2/ Un meilleur accompagnement des entreprises dans le recrutement et l'emploi de travailleurs handicapés : depuis le 1er janvier 2018 pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi, des réseaux par département de CAP EMPLOI et **SAMETH** (Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) sont déployés sur le territoire.

Le volet « service public de l'emploi » : France Travail et les Missions Locales fédèrent l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

L'emploi accompagné généralisé : depuis le 1er janvier 2018, cela se traduit pour les employeurs par un appui spécifique, un accompagnement global des travailleurs handicapés pour l'accès et le maintien dans l'emploi, par un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle.

3/ Mobiliser des entreprises : les accords collectifs agréés en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés⁴ auront une durée de 3 ans et pourront être renouvelés une fois. Les entreprises seront ainsi incitées à atteindre le taux de 6% au terme des 6 ans.

4/ L'accès à l'apprentissage : seuls 1,2 % des apprentis sont des travailleurs handicapés alors que cette voie constitue un outil privilégié d'insertion professionnelle. Chaque Centre de Formation d'Apprentis (**CFA**) percevra une aide supplémentaire pour chaque apprenti en situation de handicap. Les enseignants et les postes de travail seront adaptés.

5/ Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour se former et sécuriser l'accès à l'emploi : près des deux tiers des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP et les trois quarts n'ont pas le bac. L'appel à 100% inclusion du plan d'investissement dans les compétences bénéficiera aux jeunes handicapés dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales à revitaliser.

Contrat travailleur handicapé : Parcours emploi compétences (**PEC**)

Depuis janvier 2018, le **CUI** (contrat unique d'insertion) est mis en œuvre dans le cadre du PEC qui incite l'emploi des TH. Il ne concerne que le secteur marchand. Les employeurs en tirent des aides financières qui ne peuvent excéder 95% du SMIC. Le montant et la durée des aides sont fixés par arrêté préfectoral.

⁴ Travailleurs Handicapés

1^{er} objectif : Promouvoir l'emploi des TH

La municipalité remplit ses obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés. À ce titre, Lys-lez-Lannoy subventionne et travaille en étroite collaboration avec le GIP AGIRE VAL DE MARQUE à travers les dispositifs : Maison de l'Emploi, PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et Mission Locale, pour soutenir l'insertion professionnelle de ses administrés en recherche d'emploi.

La Mission Locale Val de Marque accueille les jeunes de 16 à 25 ans (29 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap) dans leurs locaux situés à Croix et à Hem et propose un accompagnement personnalisé vers l'emploi, la formation et l'autonomie.

Elle poursuit l'accompagnement spécifique des publics disposant d'une RQTH, l'objectif étant de mieux repérer ces publics afin de les sensibiliser et les accompagner dans leurs démarches : accès aux mesures et aux dispositifs d'aides spécifiques, sensibilisation à la santé, demandes et constitutions de dossier auprès de la MDPH, collaboration avec les référents et partenaires Handicap du territoire, orientation en ESAT (durée moyenne d'attente de 7 ans et difficulté pour orienter les jeunes atteints de déficiences intellectuelles) participation à des ateliers collectifs en lien avec l'insertion professionnelle. Mais l'objectif est également de faire en sorte qu'ils bénéficient d'une équité d'accès à l'emploi et/ou à la formation.

131 jeunes bénéficiaires d'une RQTH ont été en contact avec la Mission Locale en 2024. 101 d'entre eux y ont été accompagnés (soit 6% du public global accompagné).

10 jeunes RQTH accompagnés étant originaires de Lys-Lez-Lannoy.

Le PLIE Val de Marque accueille les personnes de 26 ans et plus sur 8 communes. Il n'y a pas de référent handicap, 10 % des inscrits sont en situation de handicap soit 26 personnes pour les 8 communes. Le PLIE s'occupe des personnes éloignées du travail depuis au moins 36 mois sachant lire et écrire en français et comprendre à l'oral pour leur offrir un emploi durable.

En 2024, 50% ont obtenu un emploi durable.

Ils sont accompagnés dans l'entreprise pendant les six premiers mois.

La municipalité soutient le chantier d'insertion ESPOIR qui représente 25 postes en contrat aidé dans le domaine des espaces verts, de la propreté urbaine, du bâtiment et de la sortie des écoles. Bien qu'ouverte aux chômeurs en général, cette offre de service n'est pas spécialisée dans le domaine de l'insertion des TH. Lys-lez-Lannoy peut s'appuyer sur Cap Emploi dans l'accompagnement personnalisé de ses administrés en situation de handicap ainsi que la cellule orientation spécialisée de France Travail.

En outre, la ville bénéficie d'un contact privilégié avec des instances représentatives investies dans cette problématique. Ainsi, l'UNADEV, Rémora, les Papillons Blancs, l'APF s'engagent aux côtés des lyssois pour proposer des pistes d'accompagnement vers l'emploi des TH.

En 2010, pendant la semaine du handicap, la ville de Lys-lez-Lannoy a organisé un

forum sur l'apprentissage des travailleurs handicapés et les ESAT.

De 2015 à 2019 puis en 2025, le TREMPLIN INTÉRIM'R organisé à Lys-lez-Lannoy, aide les TH à trouver un emploi ou un premier emploi.

Nous avons pour objectif de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des demandeurs d'emploi lyssois, reconnus TH ou non.

En outre, nous est donnée la possibilité de faire appel à **HUP ENTREPRENEURS**, une association nationale qui rassemble des entrepreneurs handicapés.

2^{ème} objectif : Dynamiser l'aménagement des postes de travail et l'évolution dans les structures adaptées

Diverses formes d'encouragement à l'emploi des TH sont possibles et seront prises en compte par la ville de Lys-lez-Lannoy :

- Mise à disposition des travailleurs de l'ESAT lors de recours à **l'intérim**
- Recours aux **ateliers chantier d'insertion** pour les travailleurs handicapés
- **Au niveau du secteur public**, le FIPHFP propose un panel important de concours financiers sur ce thème. Il convient de diffuser ces possibilités en interne au niveau des ressources humaines, dans l'objectif de concourir au bien-être au travail favorisant ainsi un bilan social satisfaisant de notre entité.
- **Au niveau du secteur privé**, l'Agéfiph propose également des aides financières sous différentes formes aux entreprises recrutant ou adaptant le poste des TH.

Des cellules spécialisées existent comme les SAMETH. Ces services permettent d'obtenir des aides de l'Agefiph pour le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés, afin d'éviter le licenciement d'un salarié devenu inapte à son poste. Il convient de se faire le relais de ces dispositifs auprès des employeurs.

Par ailleurs, les chantiers d'insertion spécialisés et les ESAT proposent leurs services à l'ensemble des acteurs économiques. Lys-lez-Lannoy s'engage à leurs côtés en recourant à leurs prestations, notamment dans les tâches de petit entretien.

L'Esat APF France Handicap du Haut Vinage a mis en place un point de collecte Mondial Relay ainsi qu'une boutique solidaire à venir en 2026, lieu où les travailleurs mettent en place leur savoir faire par la revalorisation de leurs chutes en bois par la création d'objets de décoration.

3^{ème} objectif : Accompagner les TH dans leur maintien dans l'emploi

Autre difficulté majeure rencontrée par les TH lorsqu'ils sont dans l'emploi, est de **se maintenir dans celui-ci**. En effet, les freins à la mobilité et le déficit de résidences services ou de logements adaptés induisent régulièrement un éloignement important du lieu d'habitation au lieu de travail.

L'emploi des TH dépend aussi des transports. Une partie des bus de ILEVIA bénéficie

de planchers abaissables, permettant une meilleure accessibilité aux PMR. Les lignes de métro et de tramway sont accessibles et, à terme l'ensemble des transports devrait être accessible. HANDIPOLE est un service de ILEVIA dédié aux personnes titulaires de la carte d'invalidité de 80%. De nombreux problèmes liés aux transports interviennent sur le territoire. Ainsi la MEL, compétente en matière de transports, est régulièrement saisie par les services municipaux, qui se font l'écho des usagers.

Par ailleurs, le financement du permis B pour les TH peut **partiellement être consenti par la MDPH et les divers fonds d'intervention** en matière de handicap. Pour les personnes handicapées se voyant refuser l'aide de droit commun, **la bourse au permis de conduire municipale** leur est ouverte. Cependant, l'attribution est soumise à des critères d'insertion professionnelle.

Enfin, le maintien dans l'emploi passe par la verbalisation et l'officialisation de la situation de handicap des salariés. L'intervention des structures comme le FIPHFP et l'Agéfiph et la sensibilisation des salariés doivent permettre de rassurer les personnes dont l'emploi est menacé par leur handicap, évolutif ou non.

Il existe également le Dispositif Emploi Accompagné (DEA) : Pour faciliter l'emploi des personnes handicapées, France travail succède à Pole Emploi au 1^{ier} janvier 2024. Désormais France Travail proposera directement l'orientation vers l'ESAT. Les décisions de RQTH pour les personnes seront transmises à France Travail.

Une personne qui demande un accompagnement par un organisme de placement spécialisé CAP EMPLOI se verra systématiquement inscrite sur les listes des demandeurs d'emploi de France Travail.

Les personnes titulaires d'une pension d'invalidité ou carte mobilité inclusion mention invalidité n'ont donc plus besoin de demander leur RQTH, idem pour les victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle titulaires d'une rente en raison d'une incapacité d'au moins 10%.

Un fichier « sac à dos numérique » doit recenser l'ensemble des aménagements dont une personne en situation de handicap a bénéficié tout au long de sa vie. Les travailleurs handicapés quittant leur entreprise pour occuper un autre emploi auront le droit d'emporter avec eux les équipements d'adaptation de leur poste.

Les travailleurs d'Esat sont autorisés à faire grève et à adhérer à un syndicat professionnel. Ils bénéficient depuis juillet 2023 de la prise en charge des frais de transport entre leur résidence et leur lieu de travail mais aussi d'une mutuelle de santé collective.

Tableau 6 : Étude MDPH

	Reconnaissance de la qualité TH (RQTH)	En orientation vers un ESAT
En 2016	453 Lyssois	< 10 Lyssois
En 2019	575 Lyssois	48 Lyssois

Engagement n°8 : Pour une meilleure prise en compte des risques sociaux

Selon les Nations Unies, c'est aux États qu'il incombe de faire bénéficier aux personnes en situation de handicap de la sécurité sociale et d'assurer le maintien de leurs revenus. Par les moyens suivants :

- **Assurer un soutien financier suffisant** aux PH⁵ qui, du fait de leur incapacité ou pour des raisons qui y sont liées, ont perdu temporairement leur revenu, l'ont vu diminuer ou se sont vu refuser un emploi. Les États devraient veiller à ce que ce soutien tienne compte des frais que ces personnes ou leur famille ont souvent à supporter.
- Dans les pays où la sécurité sociale, l'assurance sociale ou des systèmes similaires ont été établis ou doivent l'être, **l'État doit veiller à ce que ces systèmes n'excluent pas les PH ni ne fassent de discrimination à leur encontre.**
- **Assurer un soutien financier et une protection sociale** aux personnes qui prennent soin de personnes porteuses d'un handicap.
- **Prévoir les incitations voulues pour que les TH soient aidés à recouvrer la capacité de gagner leur vie.** Ces systèmes doivent assurer ou aider à assurer l'organisation, le développement et le financement de la formation professionnelle et aider au placement des TH.
- **Prévoir des dispositions incitant les PH à chercher un emploi** pour devenir ou devenir à nouveau capables de gagner leur vie.
- **Maintenir le soutien financier aussi longtemps que persiste l'incapacité**, sans pour autant décourager la recherche d'un emploi. Ne le réduire ou le supprimer que lorsque la PH peut disposer d'un revenu sûr et suffisant.
- Inciter les collectivités locales, les organisations de prévoyance sociale et les familles à **prendre des mesures d'autonomisation et à promouvoir l'emploi** des PH ou des activités propres à y contribuer.

Face à ces orientations, l'Agenda 22 local Lysois s'engage à travers 2 grands objectifs.

1^{er} objectif : Maintenir un niveau de ressources suffisant

La ville, par l'intermédiaire du CCAS, a la volonté d'être facilitatrice de l'information et l'ouverture des droits des personnes porteuses d'un handicap. À ce titre, le CCAS constitue le guichet privilégié pour la valorisation des minimas sociaux prévus tels que l'AAH, AES (Accompagnement Éducatif et Social), AAEH, pension d'invalidité... Il se pose donc en interface avec la MDPH, la Caisse d'Allocations Familiale (CAF), la Sécurité Sociale...

La politique fiscale nationale et locale prévoit également **des abattements** en cas de reconnaissance d'un handicap, par exemple, dans le calcul des impôts sur le revenu, de la redevance audiovisuelle...

⁵ Personnes en situation de handicap

Au niveau local, **un abattement est consenti dans le calcul de la taxe d’habitation pour les lyssois reconnus handicapés**. L’ensemble des strates des pouvoirs publics est concerné par cette politique de réduction fiscale : État, Région, Département, MEL et la ville.

2^{ème} objectif : Apporter un soutien matériel et humain

Au niveau matériel, la survenue ou l’évolution du handicap nécessite régulièrement des équipements pour permettre de garder un degré d’autonomie suffisant. Des dispositifs existent comme la **PCH** mais également **le fonds de compensation MDPH**... Le CCAS aide ses administrés dans la sollicitation de ces aides en assurant l’instruction des dossiers.

Concernant l’aspect humain, l’accompagnement à la formalisation du projet de vie et les moyens à mettre en œuvre demeurent l’affaire de structures spécialisées comme les SAVS. Diverses associations ont un service **SAVS** : Les Papillons Blancs, l’APF, Rémora, Sourmédia... Une orientation MDPH est obligatoire pour une prise en charge par un SAVS.

En parallèle, la police municipale contribue également à assurer le bien être des personnes en situation de handicap notamment en agissant contre les abus de faiblesse.

Depuis le 6 février 2008, le Guide d’Évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées **GEVA** est un outil de référence nationale pour les équipes pluridisciplinaires des MDPH, il évalue les **besoins de compensation de la personne en situation de handicap**, il souligne ce qu’elle sait ou peut faire mais également ce que son environnement lui permet ou au contraire l’empêche de réaliser. Les domaines évalués sont : professionnel, scolaire, social, médical, environnemental, ...

Suite à cela, l’équipe pluridisciplinaire pourra construire le **Plan Personnalisé de Compensation (PPC)** Il a pour objectif d’assurer l’équité de traitement des situations sur l’ensemble du territoire.

En 2015, pour permettre aux lyssois d’avoir une mutuelle au meilleur prix, la municipalité a adhéré à une mutuelle communale **"MA SANTÉ, MA COMMUNE"** (voir 2^e engagement).

De plus, un crédit d’impôt de 25 ou 15% peut être accordé aux personnes handicapées, afin de réaliser des dépenses d’équipement spécifiques au handicap.

Dans le cas d'une succession au profit d'une personne handicapée, un abattement spécial est appliqué sur la part lui revenant.

Tableau 7 : Étude le la MDPH

	Orientation vers un SAVS	Allocation Adulte Handicapé (AAH)
En 2016	13 Lyssois	184 Lyssois
En 2019	23 Lyssois	235 Lyssois

Au 1^{er} avril 2025, l’AAH au taux plein est de 1 016.05 euros par mois.

Engagement n°9 : Pour un soutien municipal à dimension humaine aux personnes en situation de handicap

Lys-lez-lannoy s'engage dans la participation des personnes handicapées à la vie familiale, veillant ainsi à la plénitude de leur vie personnelle. Cet objectif passe par une approche la plus humaine possible envers les problématiques évoquées dans la limite des compétences municipales.

1^{er} objectif : Relayer et diffuser les coordonnées des spécialistes

Dépassant la logique de bienveillance stérile, la volonté municipale se traduit par l'objectif d'une **prise en charge réelle de chaque problématique même relevant de la sphère privée**. Dans le cadre du secret partagé, les travailleurs sociaux municipaux disposeront **d'un carnet d'adresses** suffisamment étoffé pour garantir l'orientation la plus adaptée. Néanmoins, la sensibilisation et le plan de formation à l'attention des agents du CCAS faciliteront l'émergence des demandes par le biais d'un **climat de confiance et de confidentialité**. La visite à domicile, souvent nécessaire pour évaluer précisément la problématique rencontrée, s'opérera par l'agent CCAS spécialisé en matière de handicap.

2^{ème} objectif : Faire de la CCA, l'instance représentative des lyssois en situation de handicap

La multiplicité des représentants en CCA, ainsi que la richesse de leur parcours, favorisent la **compréhension des difficultés rencontrées par le public handicapé lyssois**. C'est pourquoi, le désir de faire avancer l'accessibilité sur la ville et l'investissement personnel de ses participants doivent faire l'objet d'actions concrètes auprès du public en souffrance. Cette action humanisant l'intervention municipale permettrait à terme d'atteindre l'ensemble de la population rencontrant des difficultés dans leur épanouissement personnel, induites par leur handicap.

3^{ème} objectif : Proposer un soutien humain formé et de qualité aux personnes handicapées

La ville porte une attention toute particulière envers les plus **vulnérables**, notamment les personnes touchées par un handicap ou l'âge, dont les capacités physiques et facultés mentales sont altérées par la maladie, la déficience, ... Le CCAS peut également accompagner les familles dans l'instruction des demandes en matière de protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle...)

4^{ème} objectif : Proposer des services adaptés temporaires ou à plus long terme

Le maintien à domicile fait partie des priorités auxquelles sont attachées les personnes en situation de handicap. Le CCAS propose différents services permettant de repousser l'entrée dans des structures spécialisées, comme la téléalarme ou encore le portage de repas à domicile.

Le conseil des seniors est une instance consultative, avec pour objectif, d'associer les seniors aux décisions de la municipalité. En 2017, ce dernier a élaboré un guide qui a pour thème principal, la santé. Ce livre propose des informations précieuses, visant à améliorer la vie quotidienne des lyssois. De plus, le conseil a organisé les 6 et 12 mars 2018, 2 séances d'informations sur le thème « **LES SENIORS ET LES CHUTES** ». En 2023, le conseil des seniors a organisé une **remise à niveau du code de la route**. Depuis 2023, une sortie **Lundi Tous au ciné** est organisée chaque mois en collaboration avec le cinéma de Leers.

Plusieurs ateliers sont également organisés :

- Ateliers d’information sur le thème « Les seniors et les chutes » les 6 et 12 mars 2018
- Atelier remise à niveau du code de la route en 2023
- Atelier sensibilisation aux gestes de premiers secours le 14 octobre 2025

L'action "voisins vigilants" : cette action entretient un lien de vigilance et de solidarité entre les habitants et plus particulièrement les personnes handicapées. 655 foyers lyssois sont inscrits dans le dispositif « voisins vigilants ». La police municipale nous informe de 65 cambriolages sur la commune et 70 vols de voiture en 2023. Et en moyenne 60 réquisitions judiciaires.

Les falsifications de cartes de stationnement handicapées se sont multipliées. En mai 2017, se garer sur une place adaptée avec une fausse carte devenait habituel. Ainsi, le département du Nord a été précurseur dans la délivrance **d'une carte mobilité inclusion sécurisée**. La police municipale reste particulièrement vigilante sur les stationnements gênants et non réglementaires sur les places de stationnement adaptées.

Tableau 8 : Étude MDPH carte Européenne de stationnement

	Carte Européenne de stationnement
2016	272 Lyssois
2019	382 Lyssois

5^{ème} objectif : Protéger les plus vulnérables, compenser le handicap

Le handicap revêt des formes plurielles, et l’isolement profond qui touche la population handicapée ou âgée amène les pouvoirs publics à proposer des dispositions pour **la protection juridique des plus vulnérables**. Ainsi est considérée comme incapable, **toute personne majeure qui a perdu sa capacité sur le plan civil lorsque ses facultés mentales sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement lié à l'âge**.

Le mandat de protection ne peut être mis en œuvre qu’après interpellation du juge

des tutelles et expertise médicale à l'appui. Il existe sous différentes formes :

- MASP
- Curatelle
- Curatelle Renforcée
- Tutelle selon le degré de défaut d'autonomie de la personne

Les pouvoirs de police du Maire amènent parfois la ville à interpellier les pouvoirs publics en la matière. Cette résolution n'est toutefois qu'à utiliser en dernier recours.

Dans le même ordre idée, une disposition récente a fait avancer la société en matière de prise en charge des enfants handicapés : **le Mandat de Protection Future**. Il permet à un mandant de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur son proche et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, le moment où elle ne sera plus en état, physique ou mental, de le faire seule. Le mandat peut aussi être établi pour autrui par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Enfin, concernant les mesures fiscales en matière de **succession**, des dispositions sont consenties au niveau national sous forme de dégrèvement, voire de dispense selon les cas.

Ainsi, la ville se fait le relais de ces possibilités auprès des administrés dans cette situation, et le CCAS peut accompagner les familles dans l'instruction des demandes. Une vigilance reste néanmoins à maintenir vis-à-vis de demandes qui s'avèreraient abusives.

6^{ème} objectif : la sécurité

Le 26 janvier 2023 la Police Nationale a signé une convention nationale avec UNAPEI afin de rendre les services de sécurité plus accessible aux personnes déficientes intellectuelles, une formation des agents à l'handicap intellectuel, écoute adaptée et documents en FALC (Facile à Lire et à comprendre).

Engagement n°10 : Pour une culture accessible à tous

Lys-lez-Lannoy souhaite que les personnes en situation de handicap ne subissent **aucune discrimination dans le cadre des activités culturelles** proposées et qu'elles puissent y prendre part en toute égalité. La municipalité décline cet engagement à travers 3 objectifs.

1^{er} objectif : Des ERP dédiés accessibles

Les personnes handicapées doivent pouvoir accéder à l'ensemble des structures culturelles de la commune, à savoir au **Théâtre de l'EDEN** et à **l'Espace Culturel Agora-Maurice Codron** (bibliothèque municipale et école de musique).

L'accès à la culture pour le plus grand nombre est notamment permis par la mise en accessibilité des bâtiments concernés. Pour cela, une boucle à induction magnétique a été installée dans la salle DE BEE au Centre Culturel Agora, pour améliorer les conditions d'écoute des déficients auditifs appareillés. En fin d'année 2018, le Théâtre de l'Eden a fait l'objet de quelques mises aux normes afin d'assurer une accessibilité optimale. En effet, un visiophone a été installé au niveau de l'accès PMR, afin que les personnes en fauteuil puissent se signaler pour accéder au théâtre. Cinq emplacements réservés ont été prévus et repérés par un pictogramme. Enfin, une rampe d'accès a été aménagée pour permettre un accès plus aisé à la Salle des Bains Douches depuis le hall de l'Eden.

La bibliothèque est également aménagée pour accueillir des personnes en situation de handicap.

Celle-ci a d'ailleurs accueilli en 2018, un jeune en situation de handicap (autisme) lors d'un stage en immersion. Il s'agissait de son premier stage en milieu ouvert. L'équipe de la bibliothèque, de par son engagement et sa bienveillance, a permis à ce jeune de très vite s'intégrer dans le fonctionnement du lieu. Au final, le jeune est parvenu à gagner davantage de confiance en lui. De plus, le public a accepté sa différence avec bienveillance et respect. L'équipe a, quant à elle, développé une qualité d'écoute peu commune. Sans commune mesure, cette expérience réussie a été une véritable leçon de vie.

2^{ème} objectif : Une programmation éclectique

En effet, certaines déficiences mentales ou physiques ne permettent pas de participer à tous les spectacles ou manifestations.

En ce sens, Lys-lez-Lannoy propose des spectacles, des expositions ou des manifestations accessibles au plus grand nombre. Notre volonté est de rendre accessibles les lieux culturels, favoriser **la qualité, leur confort d'usage ainsi que leur sécurité** pour en faire bénéficier non seulement les personnes dites « handicapées » mais aussi pour l'ensemble du public.

3^{ème} objectif : Des aides techniques pour faciliter l'accès à la culture

Des aménagements techniques s'avèrent également nécessaires pour permettre l'accès à la culture notamment avec **les innovations technologiques**. Les projections cinéma peuvent intégrer le sous-titrage, le livre numérique apparaît comme un bon outil pour l'accès à la lecture de personnes atteintes de dysphasie ou encore de dyslexie. Dans la programmation annuelle, des spectacles sont aménagés (ex : langue des signes, expositions ludiques, des compagnies avec des personnes en situation de handicap...)

Ainsi, la bibliothèque municipale propose entre autres à tous ses lecteurs des livres comportant de grands caractères facilitant la lecture, et met également à disposition un mobilier accessible. En effet, les banques d'accueil ont été modifiées pour être conformes et des automates de prêt relevables ont été installés.

De plus, le portail Internet documentaire comprend un module à destination des déficients visuels, consultable à domicile.

Dans la diffusion de la programmation, une attention toute particulière sera accordée à l'utilisation des différents canaux d'informations existants, pour relayer les différentes manifestations. Il est également prévu de signaler le niveau d'accessibilité des manifestations au moyen de pictogrammes.

4^{ème} objectif : Labelliser nos espaces dédiés au tourisme

En 2026, le label tourisme handicap sera attribué au théâtre de l'Eden.

Engagement n°11 : Pour un développement de l'offre d'activités de loisirs et sportives accessibles

À l'image des préconisations des Nations Unies, Lys-lez-Lannoy désire proposer un accès égal aux loisirs et aux sports sur son territoire. À ce titre, les travaux avec les partenaires impliqués dans l'élaboration de l'Agenda 22 local ont mis en évidence 3 grands objectifs.

1^{er} objectif : Des ERP dédiés accessibles

Une nouvelle fois, la question des ERP est primordiale. En ce sens, les stades, parcs, salles de sports et centres de loisirs doivent être exemplaires pour atteindre l'universalité d'accès aux loisirs et aux sports.

Depuis **2017**, des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans les différents bâtiments du Complexe sportif Jules Ferry, conformément aux engagements de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville. En **2018**, des nouveaux vestiaires ont vu le jour au Stade Jean Cholle.

2^{ème} objectif : Promouvoir et faciliter l'accueil de sections handisports au niveau local et métropolitain

Pour les personnes en situation de handicap, le sport est souvent l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle, pour d'autres, il s'agit d'un outil favorisant l'autonomie.

On distingue quatre formes de handicap, qui sont la déficience visuelle, la déficience auditive, le handicap moteur et la déficience intellectuelle.

Il existe deux fédérations multisports, agréées en France, spécialisées dans la prise en compte de ces différences. Il s'agit de **la Fédération Française Handisport** et **la Fédération Française du Sport Adapté**. La première fédération propose des activités sportives et adaptées à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel, par le biais d'une offre sportive sécurisée et adaptée matériellement aux capacités des personnes accueillies. La deuxième a l'ambition d'offrir à toute personne atteinte de handicap mental ou troubles psychiques une pratique sportive adaptée. Ces fédérations fonctionnent en transversalité et sont les seules habilitées à organiser les compétitions handisports, entre personnes handicapées. De plus, la plupart des fédérations sportives accueillent des publics en situation de handicap, et organisent des compétitions mixtes.

Le site **HANDIGUIDE DES SPORTS**, structure HANDISPORTS est un outil interactif pour retrouver, près de chez soi, les structures accessibles aux handicaps ainsi que la plupart des fédérations sportives (volley, handball...) pour des compétitions mixtes.

De plus, la ville accompagne les structures sportives volontaires dans l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment dans l'élaboration de leurs projets et de

leurs dossiers de subvention, dans le cadre des appels à projet et du CNDP (Centre National pour le Développement du Sport).

3^{ème} objectif : Développer une offre de loisirs et sportives à Lys-lez-Lannoy

Sur ce point, la ville s'engage à prendre en compte les besoins des personnes porteuses de handicap.

De 2015 à 2017, a été mis en place le PAIPS, à savoir le Parcours d'Accompagnement Individualisé à la Pratique Sportive. Cela consistait en une prise en charge des personnes en situation de handicap afin que soit facilitée leur intégration dans les associations sportives de Lys-lez-Lannoy. Une quinzaine de personnes ont été concernées par le dispositif.

Les associations qui accueillent des personnes en situation de handicap à l'année	
- L'école du Mouvement (EDM), VOLLEY CARE (déficience intellectuelle) - Lys Tennis (déficience visuelle) - Lys Cyclo (déficience visuelle) - Piscine des 3 villes	- CP LYS (déficience mentale) - Association Sportive et culturelle Lyssoise foot (déficience mentale) - Sport Santé (suivi sportif adapté après un traitement contre le cancer) en partenariat avec la piscine des 3 Villes

Plusieurs activités ont été mises en place pour sensibiliser à l'accessibilité de la pratique sportive :

Septembre 2016	Journée "sentez vous Sport " Forum et ateliers salle omnisports Jules Ferry
Décembre 2016	Journée Tous Prêt, action en marge avec le mondial de Hand, Présentation HANDI HAND
2016, 2017, 2018	Relais pour la vie
Depuis avril 2018	Forum du Souffle au Collège Gambetta Cross des écoles primaires de la ville en faveur de l'association LUDOPITAL
Juin 2018	Journée Sport Handicap

La piscine des Trois Villes, étant accessible sur le plan réglementaire, propose aux personnes handicapées de participer aux séances HANDISPORT. De plus, des séances spéciales sont dédiées aux personnes accompagnées dans le cadre du Sport Santé.

La piscine dispose d'un fauteuil pour descendre les personnes dans l'eau, les affiches

sont sous titrées en braille, une cabine ainsi que deux douches PMR. Tous les lundis la piscine des 3 villes organise de séances « Aquadouceur » et accueille des groupes d'autistes également.

En matière de loisirs, la commune de Lys-lez-Lannoy met en avant des solutions ou alternatives dans son offre de services, garantissant **une égalité d'accès à tous les âges**. Par exemple, l'atelier art floral, les jeux de mémoire ou encore la semaine bleue.

Le centenaire de la Stella Lys Football :

La Stella a fêté en mai 2023 son centenaire, dans l'enceinte du stade Jean Cholle en association avec les clubs partenaires et la participation de clubs handisports. La Stella a une équipe en sport adapté mais ne pratique pas de match en mixité.

Apel Saint-Luc :

Le cross Ludopital est organisé dans les écoles primaires publiques lyssoises ainsi qu'à l'école Saint-Luc. Les élèves ont couru au profit de l'association "La vallée des Anges" qui aide à réaliser le rêve des enfants hospitalisés. Grâce aux dons récoltés l'an dernier, l'association a offert un panneau lumineux visant à "distraindre" les enfants pendant les soins de chimiothérapie.

Le MVBL (mouvement volley-ball lyssois) :

Le club a une section de volley adapté (autistes) qui se déroule au parc du Vélodrome en partenariat avec l'association "les enfants de la balle".

Le CP LYS :

Le club compte près de 700 pratiquants par semaines, 400 scolaires, 300 licenciés dont 120 en école de tennis de table et 60 en sport détente.

Agnès Le Lannic, adjointe aux sports, sportive de haut niveau en tennis de table, professeur de sports, évoque le sujet sur la formation des encadrant. En effet, chaque entraîneurs, animateurs et responsables de clubs sportifs devraient avoir une formation dédiée au handicap. Qu'il existe des formations via le ministère du sport/handicap et que celles-ci pourraient être financées.

Une plus grande intégration des personnes en situation de handicap est fortement souhaitable et souhaitée dans les associations sportives lyssoises, notamment au sein de celles qui sont prêtes matériellement et psychologiquement.

La municipalité œuvre dans ce sens et mène la conduite au changement, pour sensibiliser les consciences au handicap. Dans cette perspective, des formations et des sensibilisations peuvent être proposées par la municipalité aux salariés et bénévoles des associations, et ce dans le cadre des subventions dispensées aux clubs. En effet, l'intégration du public handicapé dans le sport dépend avant tout de la formation des instances sportives locales.

Engagement n°12 : Pour une facilitation de l'accès aux lieux de cultes

Issu de la trame éditée par les Nations Unies, cet aspect reste limité dans les prérogatives communales garantissant le principe de **laïcité**. Néanmoins, l'église Saint-Luc et le Presbytère font partie du patrimoine bâti communal. Dans cette optique, **la politique d'accessibilité des ERP s'applique à ces lieux, permettant ainsi l'exercice du culte aux PMR.**

En 2016, conformément à l'AD'AP, des travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'église Saint-Luc (rampe d'accès et porte PMR). Le diagnostic du Presbytère est en cours.

La mise aux normes de ces ERP fait partie d'une **planification établie en concertation avec la CCA.**

Engagement n°13 : Pour un accès universel à l'information

L'administration municipale se présente comme le service public de proximité de premier niveau. À ce titre, la mairie se doit de donner accès à l'ensemble de sa population à l'information de façon équitable. Lys-lez-Lannoy entend y parvenir en se fixant 4 grands objectifs en la matière.

1^{er} objectif : Adapter les supports d'information

En se basant sur le partage de données statistiques locales avec la CAF, la MDPH et la CPAM, la Ville adaptera ses supports d'information aux différentes formes de handicap répertoriées sur le territoire communal. Au même titre que pour la signalétique, le choix sémantique, la texture du support, les couleurs et les images prendront toute leur importance.

2^{ème} objectif : Créer des supports d'information dédiés

Sur ce point, l'agenda 22 local trouve sa traduction sur la base d'un **livret dédié**, à l'image des initiatives lancées dans d'autres collectivités territoriales. Il comporte l'ensemble des renseignements et adresses utiles à l'exercice de la citoyenneté des personnes handicapées.

Le livret de l'agenda 22 a été édité en 2014, dans lequel on retrouve les engagements de l'agenda 22, les adresses utiles, ainsi que la liste des établissements labellisés. Celui-ci est régulièrement mis à jour.

En complément, le **LYS INFO (magazine municipal)** présente régulièrement des informations destinées aux personnes touchées par le handicap, et permet ainsi de les informer des actualités en la matière.

3^{ème} objectif : Utiliser les nouvelles technologies

Les personnes en situation de handicap attendent beaucoup des innovations pour leur faciliter le quotidien et y ont généralement recours facilement. Ainsi, en 2013, **rendre le site Internet accessible était une priorité municipale**.

Depuis 2016, la communication a été sensiblement améliorée. Les informations qui concernent les droits des personnes handicapées sont disponibles sur le site Internet. On y retrouve des informations pratiques, un numéro d'urgence pour les personnes handicapées victimes de maltraitance, des informations sur la vignette antipollution, urgence 114, informations et conseils sur le code de la route concernant les places de stationnement PMR etc...

4^{ème} objectif : Faire reconnaître la CCA comme une instance municipale

La CCA, en étant l'instance représentative des personnes en situation de handicap sur

le territoire communal, a la volonté de faire connaître ses travaux. Ses rapports d'activités sont disponibles sur le site internet.

Les travaux d'accessibilité de l'Ad'AP lui sont présentés, et des personnalités invitées viennent régulièrement enrichir les réunions de travail.

Engagement n°14 : Pour une politique d'accessibilité concertée, réaliste et efficiente

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a formalisé les priorités qui doivent guider la politique locale en matière d'accessibilité. Néanmoins, dans un contexte économique difficile, la question des moyens demeure au centre des débats. En cela, la Ville de Lys-lez-Lannoy se trouve freinée dans ces objectifs à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales en la matière. Loin d'annihiler les ambitions municipales dans cette quête du mieux vivre ensemble, ces obstacles financiers amènent la Mairie à avancer de manière concertée avec les porteurs de handicap **pour répondre de manière hiérarchisée aux besoins**. Cette démarche se traduit par 2 grandes lignes de conduite développées dans l'Agenda 22 local.

1^{er} objectif : Faire coïncider les besoins et les moyens dans la politique d'accessibilité locale

Pour ce faire, la Ville s'appuie sur la consultation et les travaux de la CCA. À titre d'exemple, la planification des mises aux normes des ERP s'opère annuellement après validation de cette commission. Cette procédure permet de ne pas prendre de décision unilatérale qui ne répondrait pas aux priorités des PMR.

En 2013, la même procédure a été adoptée dans la rédaction de l'Agenda 22 Lysois. Présenté en CCA, le projet a fait l'objet de 10 réunions de concertation. En ce sens, ce document d'orientations se pose, non pas en engagement politique majoritaire, mais en traduction des attentes des porteurs de handicap.

En 2019, la révision de l'agenda 22 poursuit le même cheminement, avec la volonté affichée d'actualiser et d'élaborer un document exigeant en matière de handicap.

Depuis 2021, l'Union des commerçants « Les vitrines de Lannoy et de Lys" est l'intermédiaire de la commune auprès des commerçants afin d'impliquer les personnes en situation de handicap et d'aménager aussi leur établissement.

Depuis janvier 2024, il a été créé un annuaire de l'accessibilité via le site santé.fr

Cet annuaire regroupe l'ensemble des professionnels nationaux possédant un cabinet médical adapté et accessible.

En 2025, deuxième révision de l'agenda 22 en poursuivant les mêmes engagements.

2^{ème} objectif : Au-delà de l'accessibilité des ERP et des bonnes intentions, promouvoir l'inclusion au quotidien

L'adoption de l'Agenda 22 en décembre 2013 ne représente qu'un point d'étape dans l'opérationnalité du projet d'accessibilité municipal. La Ville souhaite promouvoir ses actions et engagements réalisés en faveur des personnes handicapées.

En 2025, profitant de la reconstruction de l’école Paul Bert, des travaux de mise en place d’un ascenseur pour la section primaire sont programmés.

3ème objectif : l’accessibilité des 5ième catégories

Atout Access est le service d’accessibilité de l’APF France Handicap, à pour mission le logement (dossier dalo), formation accueil et technique en accessibilité, registre ad’ap.

Depuis, novembre 2023, le FTA (fonds national d’accessibilité) accorde des subventions aux établissements de 5ième catégorie pour aider à la mise en conformité PMR.

Un plafond de 500 euros maximum pour les frais d’études, les subventions jusqu’à 35 000 euros maximum pour les travaux de mise aux normes.

Depuis 2015, pour la première fois en France, Lys-lez-Lannoy crée un LABEL HANDICAP MUNICIPAL : actuellement 15 établissements Lyssois sont labellisés : 	
- Cabinet dentaire SCM Dentine - Pharmacie de la Mairie - Pharmacie du Bon Poste - Pharmacie Roussel (Titran) - Cabinet médical de l'avenir - Cabinet Médical Sébastien Dumortier infirmier et Camille Baert Ostéopathe - emplacerBoucherie Dieryckx - Opticien Krys	- Garage Dugardin - La pharmacie du Bon Poste - CE Optique - Optical Center - Nord Audition - Boucherie Dejonckheere - Etude de Maître Rogister - Illusion Optique - Pharmacie de Lys

Engagement n°15 : Pour une application effective des engagements nationaux

Les travaux des Nations Unies ont abouti à la conclusion qu'il incombe aux Etats de créer le cadre législatif permettant la pleine participation des personnes handicapées et l'égalité de leurs chances. La France, à travers la loi de février 2005 a accompli cette démarche. Elle poursuit son objectif de manière réaliste à travers un objectif principal.

1^{er} objectif : Remplir ses obligations au regard du cadre législatif

Tout d'abord **au niveau de la mise aux normes de ses E.R.P.**, un diagnostic a été établi en 2010. La Ville attribue 100 000 € de son budget d'investissement annuel dans ce but. Par ailleurs, les services municipaux sollicitent, chaque fois que cela est rendu possible, les subventions du FIPHFP et du Fonds Départemental. Cela dégage des économies substantielles permettant d'entreprendre des chantiers supplémentaires en matière d'accessibilité.

La CCA a été créée en 2008, elle est la représentation des PMR présents sur le territoire. Ses travaux sont relayés chaque année à la préfecture du Nord pour valider les avancées Lyssoises à travers le rapport annuel d'activité. Cette instance est également garante de l'exercice de la citoyenneté des porteurs de handicap. Les rapports d'activités sont disponibles sur le site Internet de la commune.

La loi du 11 février 2005 obligeait la mise en accessibilité dans un délai de 10 ans, donc au 1er janvier 2015. La loi du 26 septembre 2014 obligeait les gestionnaires d'E.R.P. à déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015, ou de déclarer leur conformité aux normes.

Que contient l'Ad'AP ?

- **Un engagement de mise en accessibilité à toutes les situations de handicap** (moteur, visuel, auditif, intellectuel)
- **Une synthèse du niveau d'accessibilité actuel** : il faut expliquer la situation avant et après travaux.
- Il est demandé d'établir **un calendrier de réalisation des actions à engager et leur coût**. Les travaux doivent être réalisés dans le 5 ans.

Par l'article 111-19-46 de l'Ad'AP, les attestations d'achèvement prévues par l'**article 111-7-9** sont adressées dans les deux mois qui suit la fin des travaux en préfecture.

En juin 2015, la ville de Lys-lez-Lannoy a adopté son Ad'AP.

Le défenseur des droits veille au respect des droits et libertés **article 71-1 de la constitution**, il est un recours pour ceux qui ont des difficultés à accéder à leurs droits ou à les faire respecter.

La ville de Lys-lez-Lannoy a diffusé cette action nationale aux Lyssois par l'intermédiaire du site internet et le LYS INFO.

2^{ème} objectif : Politique de la ville

En 2014, la délégation politique de la ville est créée et concerne le quartier Stein / Longchamp, dits quartiers prioritaires (rue Bacro, Léon Blum, rue Anatole France). La politique de la ville est **une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés**. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants dans ceux-ci.

Plusieurs thématiques jalonnent la politique de la ville :

- **Le renouvellement urbain** : il vise l'amélioration de l'habitat et la promotion de la mixité sociale
- **Les contrats de ville** : ils actent l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers de la politique de la ville

3 axes :

Cadre de vie

Développement économique

Développement durable

Afin d'atteindre ces objectifs, il est indispensable de s'appuyer sur nos partenaires et sur les habitants de ces quartiers. Des financements sont attribués en fonction des projets, la 1^{ère} année 20 % de la ville et 80 % de l'état et les années suivantes 50/50.

Le projet de ville est signé en mars 2024 avec la Mel (sera joint à l'agenda22)

Pour les autres quartiers, il est possible de bénéficier également de financement poches de pauvreté (ex : quartier bleu).

La ville souhaite renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment dans la perspective de les inciter à améliorer l'état de leur parc de logements. Face à un parc vieillissant, il s'avère nécessaire d'accentuer la mise en accessibilité des logements, afin de répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Au-delà de l'accessibilité des logements, une réflexion sera menée sur l'accessibilité de la voirie, afin de relier le quartier politique ville et les quartiers avoisinants. C'est une condition à la reconnexion du quartier.

De plus, le cadre législatif encourage vivement les bailleurs à réhabiliter leur patrimoine, afin d'enrayer les problèmes énergétiques. La réhabilitation thermique est également l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité des logements et d'accroître le confort des occupants. Dans ce cadre, le Centre Social des Trois Villes peut accompagner les locataires dans l'entretien de leur logement, par le biais de conseils techniques et d'aide aux travaux.

1/ Social :

- Depuis janvier 2022, la durée maximale d'attribution de la PCH est étendue à 10 ans pour les éléments suivants :
- Aide humaine, Aide technique, Aménagement du véhicule, logement, aide spécifique ou exceptionnelle, Aide animale,

- Depuis le 1^{er} octobre 2023, l'AAH n'est plus calculée selon les revenus du conjoint
- Depuis le 1^{ère} décembre 2025, tous les fauteuils roulants sont remboursés intégralement (site gouv.fr)

2/ Emploi :

Pour faciliter l'emploi des personnes handicapées, France travail propose directement l'orientation vers l'ESAT.

Les personnes sans emplois étant inscrites ou souhaitant l'être, Les décisions de RQTH pour les personnes Seront transmises à France Travail

Une personne qui demande un accompagnement par un organisme de placement spécialisé CAP EMPLOI se verra systématiquement inscrite sur les listes des demandeurs d'emploi de France Travail.

Les personnes titulaires d'une pension d'invalidité ou carte mobilité inclusion mention invalidité n'ont donc plus besoin de demander leur RQTH, idem pour les victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle titulaires d'une rente en raison d'une incapacité d'au moins 10%.

Un fichier « sac à dos numérique » doit recenser l'ensemble des aménagements dont une personne en situation de handicap a bénéficié tout au long de sa vie.

Les travailleurs handicapés quittant leur entreprise pour occuper un autre emploi auront le droit d'emporter avec eux les équipements d'adaptation de leur poste.

Les travailleurs d'Esat sont autorisés à faire grève et à adhérer à un syndicat professionnel. Ils bénéficient depuis juillet 2023 de la prise en charge des frais de transport entre leur résidence et leur lieu de travail mais aussi d'une mutuelle de santé collective.

3/ Accessibilité :

Depuis, novembre 2023, le FTA (fonds national d'accessibilité) accorde des subventions aux établissements de 5^{ème} catégorie pour aider à la mise en conformité PMR.

Un plafond de 500 euros maximum pour les frais d'études, les subventions jusqu'à 35 000 euros maximum pour les travaux de mise aux normes.

4/ Sécurité :

Le 26 janvier 2023 la Police Nationale a signé une convention nationale avec UNAPEI afin de rendre les services de sécurité plus accessible aux personnes déficientes intellectuelles, une formation des agents à l'handicap intellectuel, écoute adaptée et documents en FALC (Facile à Lire et à comprendre).

" Les habitants sont les experts de leur quotidien "

Engagement n°16 : Pour faire de l'accessibilité et de la promotion du handicap un outil de relance économique

Selon les Nations Unies, les pouvoirs publics ont la responsabilité financière des programmes et mesures adoptés à l'échelon national. En ce sens, divers **fonds de participation** ont vu le jour mais restent insuffisamment utilisés. Lys-lez-Lannoy s'engage à les solliciter systématiquement, augmentant ainsi son budget potentiel d'investissement en matière **d'accessibilité**. Ce faisant, comme toute grande politique incluant d'importants chantiers, la ville perçoit cette obligation comme un moyen de relance de l'activité économique. Cette perception se traduit à travers 3 grandes priorités.

1^{er} objectif : Remplir ses obligations au regard du cadre législatif en matière de travaux

En premier lieu, la mobilisation des 10 000€ annuels pour l'accessibilité constitue l'engagement principal supporté uniquement par la Ville, 100 000 € annuels sont mobilisés dans la mise en sécurité des bâtiments.

En juin 2015, la ville de Lys-lez-Lannoy a adopté son Ad'AP.

2^{ème} objectif : Proposer des modes de financements au secteur marchand

Le secteur privé est également concerné par les dispositions légales de février 2005. L'Agéfiph demeure l'interlocuteur privilégié pour les entreprises employant des salariés.

En France, l'AD'AP est appréhendé comme **un outil économique, et plus précisément comme un dispositif en faveur des personnes handicapées**. Il permet un accès à la vie économique, sociale et politique, et vise à rendre accessible un million d'établissements en France.

3^{ème} objectif : Ouvrir les marchés publics au secteur protégé

Le secteur économique des ateliers protégés et travail adapté est tout à fait éligible à répondre aux différentes procédures d'appels d'offre consenties par la commune. À ce titre, certains marchés sont déjà remplis par ceux-ci. Lys-lez-Lannoy invite les différents ESAT à répondre à ces appels chaque fois que leurs compétences le leur permettent et s'engage à recourir lorsque cela représente un intérêt à l'article 15 du code des marchés publics⁶ pour réserver certains marchés au secteur protégé.

⁶ L'article 15 du code permet aux acheteurs publics de réserver certains marchés ou certains lots d'un même marché à des entreprises adaptées ou à des ESAT.

Engagement n°17 : Pour une participation effective des personnes handicapées dans la coordination des travaux

Le rôle de l'agenda 22 est la garantie d'une pleine **accessibilité**, en instaurant une **cohérence** en matière de travaux d'accessibilité.

La Ville dispose de ces instances à travers la CCA, la coordination nationale se retrouve à travers les comptes-rendus fournis à la préfecture, organe déconcentré de l'état.

Lys-lez-Lannoy souhaite remplir cet engagement à travers 2 objectifs :

1^{er} objectif : Associer les représentants des personnes handicapées dans la programmation, le suivi et la réalisation des actions de mise en accessibilité

Le rôle de la CCA trouve toute son application dans le respect de cette priorité municipale. En outre, l'appui d'experts internes et externes est régulièrement sollicité : bureaux d'études, MEL, services techniques municipaux...

2^{ème} objectif : Tenir nos engagements au delà de l'Ad'AP

Juin 2015 : en adoptant l'Ad'AP, la ville de Lys-lez-Lannoy s'engage dans un processus de **mise en accessibilité des bâtiments municipaux** inscrits dans l'Ad'AP.

La ville de Lys-lez-Lannoy tient à dépasser ses engagements, en améliorant la **qualité d'accessibilité** des bâtiment non inscrits dans l'Ad'AP. Cet objectif a d'ores et déjà commencé :

En 2017 : des bandes podotactiles ont été installées sur les escaliers de la Ferme du Gauquier

En 2018 : des travaux au Théâtre de l'EDEN ont été réalisés (rampe d'accès de la salle des Bains Douches, visiophone à l'entrée PMR).

Dans le cadre du PAVE, les arrêts de bus sont mis en conformité pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite et non voyant.

Engagement n°18 : Pour un soutien, une écoute et une représentativité des personnes handicapées

Les Nations Unies ont affirmé la nécessité de reconnaître aux organisations de personnes handicapées le droit de représenter les intéressés, à l'échelon national, régional et local. Cette reconnaissance doit permettre d'exercer un pouvoir consultatif dans les prises de décisions concernant l'accessibilité.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy se fixe 5 grandes priorités :

1^{er} objectif : Encourager la constitution d'associations de personnes handicapées

La Ville s'engage auprès des associations aussi bien financièrement que matériellement. Le tissu associatif Lysois fait preuve d'un dynamisme important à l'échelle locale et la municipalité ne cesse de souligner le travail formidable accompli par tous ces bénévoles. Au niveau du handicap, Lys-lez-Lannoy souffre néanmoins d'un manque de représentations associatives sur son territoire. Pourtant, des Lysois sont investis dans diverses associations intervenant sur ce champ de compétence. C'est pourquoi les **initiatives associatives en lien avec l'accessibilité pourront compter sur le soutien municipal.**

2^{ème} objectif : Rendre acteurs les représentants des personnes handicapées au niveau local

Par l'intermédiaire de la CCA ouverte à tout public concerné par l'accessibilité et la vie locale de la cité. Cet objectif a déjà largement été développé dans les engagements précédents concernant sa mise en œuvre.

3^{ème} objectif : Faciliter l'exercice de la démocratie

À l'instar d'autres communes, **l'objectif reste de faciliter la démocratie.** C'est pourquoi pour les personnes handicapées, il est nécessaire de ménager les accès aux bureaux de vote grâce à une signalétique spécifique (par exemple : plan simplifié). De plus, une aide au transport les jours de vote est systématiquement proposée.

4^{ème} objectif : Élaborer notre Agenda 22 local en concertation avec les partenaires nationaux et locaux

En 2013, le projet de l'agenda 22 a fait l'objet de 10 réunions de concertation entre les associations du monde du handicap et la CCA et traduisait les attentes des porteurs de handicap,

En 2019, trois associations ont travaillé sur l'agenda 22 : l'EDM, APF France Handicap Atout Access SAVS-SAMSAH et la Mission locale.

5^{ème} objectif : Évaluer les engagements pris dans l'agenda 22

En décembre 2013, l'agenda 22 Local a été adopté pour la première fois pour la période 2013/2019 puis une seconde fois pour la période 2019-2025.

En décembre 2025, l'agenda 22 Local sera adopté pour la période 2026/2032. Ce renouvellement permet d'évaluer le travail qui a été accompli ces 6 dernières années à travers les engagements de l'agenda 22.

Engagement n°19 : Pour un accueil adapté et une réponse efficiente des services municipaux

« Il incombe aux institutions publiques d'assurer la formation adéquate du personnel qui, aux divers échelons participe à la prestation de services destinés aux personnes handicapées »

- Nations Unies

Partageant ce point de vue, la Ville s'engage à travers 2 grands objectifs sur ce thème :

1^{er} objectif : Remplir son rôle de relais de proximité des institutions compétentes

Comme déjà précisé précédemment, le CCAS se pose en lieu d'accueil dans l'accompagnement pour la complétude et l'envoi des dossiers MDPH. À ce titre, deux agents municipaux ont suivi une formation spécifique à l'accompagnement du public handicapé dans l'instruction de leurs demandes. Leurs plans de formation se devront d'être établis en corrélation avec les objectifs de service public prononcés par l'AD'AP mentionné dans l'Agenda 22 local.

La recherche d'une meilleure appréhension du handicap pour le personnel d'accueil sera mise à la priorité des plans de formation.

2^{ème} objectif : Proposer des formations approfondies pour un service public à l'écoute des personnes handicapées

L'Ad'AP oblige que le personnel d'accueil reçoive une formation à l'accueil des personnes handicapées. Cette formation comporte quatre objectifs pédagogiques :

1/ Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir des personnes handicapées, adapter son accueil en fonction du type handicap, les gestes et posture en fonction du handicap.

2/ Maîtriser la réglementation de la loi du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances. Sa mission : accueillir, informer et accompagner les personnes handicapées et leurs familles.

3/ Appréhender les différents handicaps, permettant de lever les préjugés face au handicap comprendre et intégrer la différence.

4/ En connaissant les fondamentaux de la communication, la prise en charge d'une personne, le vocabulaire usuel de l'accueil, les clés de la communication (orale, gestuelle ou écrite), les gestes et les erreurs à ne pas commettre.

Engagement n°20 : Pour une participation à l'évaluation nationale des programmes en faveur des personnes handicapées

Le programme national, **visant à assurer l'égalité des chances des personnes handicapées**, fait l'objet d'une évaluation progressive et annuelle. Lys-lez-Lannoy participe à son échelle locale à cette analyse en fournissant le fruit de son travail annuellement aux services déconcentrés de l'état.

2 grands axes ont été développés précédemment sur ce thème :

1^{er} objectif : Rendre compte de l'activité de la CCA au niveau de l'État

Par l'ordonnance du 2014-1090 du 26 septembre 2014, les CCAPH deviennent des CCA. Maintenant la commission communale de l'accessibilité ne concerne plus que les personnes handicapées mais concerne **TOUT LE MONDE**.

Les rapports d'activité de la CCA sont présentés au conseil municipal et envoyés en préfecture (DDTM). Ceux-ci permettent l'avancement du dossier ATLAS DE L'ACCESSIBILITÉ dont se charge l'Etat.

Les lyssois ont accès aux rapports d'activités via le site Internet de la commune.

Le rapport annuel de la CCA est fourni à la préfecture (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – **DDTM**)

Les rapports d'activités de la CIA sont envoyés par la MEL aux communes de la métropole.

2^{ème} objectif : L'objectif relayer à la population les actions nationales

La ville de Lys-lez-Lannoy relaye aux lyssois par le site Internet et le LYS INFO les actions nationales suivantes :

URGENCE 114 : numéro d'urgence national uniquement gratuit accessible par SMS ou FAX pour les personnes avec des difficultés pour entendre et parler. Un gain de temps précieux pour sauver des vies.

Le 3977 : numéro national unique destiné aux personnes âgées et handicapées victimes de maltraitance, aux témoins de situation de maltraitance.

La vignette anti-pollution : par le décret 016- 847 du 28 juin 2016, les personnes handicapées, ayant la carte de stationnement, peuvent circuler librement dans les zones restreintes en cas de pollution.

Engagement n°21 : Pour une coopération technique et économique

Cette prérogative des Nations Unies concerne en premier lieu la coopération internationale. Il est difficile d'intégrer cet engagement au sein d'une commune du fait de l'incompatibilité avec ses champs de compétences.

L'UDCCAS propose **SAM EUROMETROPOLE-EUROPOLE** qui permet la prise en charge en hébergement des personnes âgées présentant des troubles de comportement et, plus spécifiquement, des troubles psychiques et psychiatriques sur le territoire de l'Eurométropole de Lille-Tourcoing-Courtrai.

Décret numéro 2014-316 du 10 mars 2014 : Accord entre le gouvernement de la république française et le gouvernement de la région de Wallonie du royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées.

En 2016, le Sénat a adopté **un rapport sur la prise en charge des personnes handicapées dans les établissements en-dehors du territoire français**, notamment en Belgique. Ils réclament également l'accroissement du suivi et du contrôle dont font l'objet certains établissements Wallons qui n'ont pas signé de convention avec les financeurs Français.

La carte Européenne d'Assurance Maladie permet à son détenteur de bénéficier d'une prise en charge pour les soins médicalement nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires (vacances, séjours professionnels ou séjours linguistiques) sur le territoire d'un autre état membre de l'Union Européenne.

Depuis 2005, l'accord cadre Franco-Wallon sur la coopération sanitaire transfrontalière permet :

- 1/** Assurer un meilleur et plus rapide accès à des soins de qualité.
- 2/** Garantir la continuité des soins.
- 3/** Améliorer l'organisation de l'offre de soins en encourageant le partage des capacités (ressources matérielles et humaines)
- 4/** Encourager la mutualisation des connaissances et des pratiques entre les personnels de santé des deux pays.

La proximité de la Belgique permet aux lysois de bénéficier amplement des accords paraphés entre la France et la Belgique.

Engagement n°22 : Pour une coopération internationale

Sur ce point également, la sphère de l'administration municipale n'est pas la plus à même de répondre à ces prérogatives. Néanmoins, Lys-lez-Lannoy présente deux atouts pour travailler à une collaboration internationale : son jumelage avec la ville allemande de LOTTE et sa situation géographique à l'orée de la frontière belge.

1^{er} objectif : Faire du handicap un thème de travail dans le jumelage avec LOTTE

Grâce à ce jumelage, des échanges seraient possibles sur **la prise en charge du handicap** dans chacune des deux villes. L'objectif est de leur faire connaître notre agenda 22.

2^{ème} objectif : Soutenir les actions l'ONU en faveur des personnes handicapées

Les associations (Conférence des grandes écoles) le **FEDEEH** (fédération nationale pour la réussite des jeunes en situation de handicap) et **HANPLOI CED** se mobilisent auprès de l'ONU pour qu'elle crée un statut de l'étudiant handicapé afin **de faciliter leur cursus à l'étranger**.

Cela comporte 4 axes :

- 1/** Diplomatie avec un référent handicap dans chaque ambassade
- 2/** Médical, pour permettre la possibilité du traitement et facilité le remboursement dans le pays d'origine
- 3/** Financier, dans la limite du possible les surcoûts liés à handicap
- 4/** Administratif, matérialisé par un document opposable sous la forme d'une carte internationale unique

Une initiative dont il faut suivre l'évolution, elle pourrait concerner aussi des Lysois.

L'ONU intervient **contre la violence faite aux femmes handicapées**. En 2012, elle indique que **4 femmes sur 5 subissent des violences physiques, psychologiques, institutionnelles, alimentaires, médicales, médicamenteuses et des viols**.

Femmes Pour Le Dire, Femmes Pour Agir (**FDFA**) a mis en place un numéro national d'écoute anonyme : **ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAPÉES**

Pour rappel, **le 39 77** est destiné aux personnes âgées et aux handicapées adultes victimes de maltraitance, aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel, aux personnes prenant soin d'une personne handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Lys-lez-Lannoy soutient les actions d'ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAPÉES et du 39 77 en les diffusant sur son site internet, le LYS INFO ainsi que dans les adresses utiles du livret de l'agenda 22.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACS : Aide à la mutuelle complémentaire

AD'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

ADAR : Aide à Domicile en Activités Regroupées

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

AES : Accompagnement Éducatif et Social

Agéfiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

APF : Association des Paralysés de France

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ARS : Agence Régionale de Santé

AVS : Auxiliaire de Vie Sociale

CAF : Caisse Allocations Familiales

CCA : Commission Communale pour l'Accessibilité

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CUI : Contrat Unique d'Insertion

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

ELAN : Loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ERP : Établissements Recevant du Public

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PLIE : Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi

PMR : Personne à Mobilité Réduite

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

SPS : Service de Prévention Santé

TAP : Temps d'Activité Périscolaire

UDCCAS : Union Départementale des CCAS

ULIS TED : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire Troubles Envahissants du Développement

UNADEV : Union Nationale des Aveugles et des Déficients Visuels